

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Andrée-Anne](#)

<https://www.cadre21.org/membres/83cf6e2a5987eb7ec55a5b29>

Date d'obtention : 2024-03-21 17:40:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est primordial de préserver l'intégrité des jeunes impliqués. Il ne faut jamais regarder les images compromettantes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai exactement quoi faire lorsqu'une situation se présentera à moi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Faire preuve de respect et d'empathie. Je serai très vigilante pour ne pas que les images se propagent et ne pas moi-même visionner les images.